



SOCIETE D'ENCOURAGEMENT A L'ELEVAGE DU TROTTEUR FRANÇAIS

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)





Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

Aux Membres

SOCIETE D'ENCOURAGEMENT A L'ELEVAGE DU TROTTEUR FRANÇAIS

15, boulevard de Douaumont
75017 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Comité, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association SOCIETE D'ENCOURAGEMENT A L'ELEVAGE DU TROTTEUR FRANÇAIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note "IV-1 – Règles et principes généraux" de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2023-03.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS,
63, rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

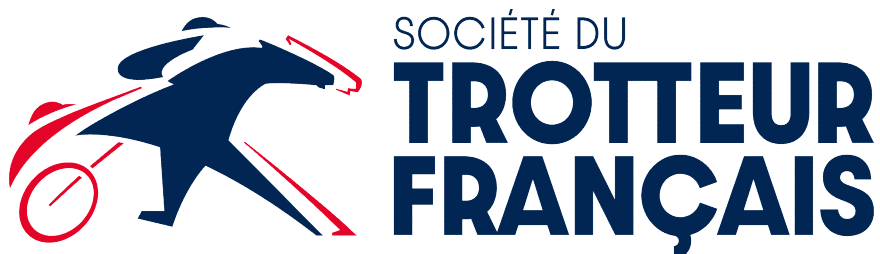
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 13 mai 2026

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Jean-Paul Collignon



**SETF- SOCIETE D'ENCOURAGEMENT
A L'ELEVAGE DU TROTTEUR FRANCAIS**

**15 Boulevard Douaumont - 75017 PARIS
Association régie par les dispositions de la Loi du 1er juillet 1901**

EXERCICE 2025

COMITE DE LA SETF DU 19/05/2026

SOMMAIRE

BILAN, COMPTE DE RESULTAT	Pages
BILAN	3 et 4
COMPTE DE RESULTAT	5 et 6
ANNEXE	7 à 24
I - DESCRIPTION DE L'ENTITE	7
II - FAITS MARQUANTS ET ELEMENTS PARTICULIERS DE L'EXERCICE	8
III - EVENEMENTS POST-CLÔTURE	9
IV - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	10 à 11
IV-1 Règles et principes généraux	10
IV-2 Dérogations aux prescriptions comptables	10
IV-3 Modes et méthodes d'évaluation appliqués	10 à 11
V - NOTES SUR LE BILAN	12 à 17
V.1 Valeurs nettes des immobilisations	12
V.2 Tableau des provisions	13
V.3 Variation des fonds associatifs	14
V.4 Etat des échéances des créances et des dettes au 31 décembre	15
V.5 Produits à recevoir	16
V.6 Charges à payer	16
V.7 Charges et produits constatés d'avance	17
V.8 Inventaire du portefeuille des Valeurs de placement	17
V.9 Immobilisations en crédit bail	17
VI - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	18 à 21
VI. A. – Détail des charges d'exploitation	18 à 19
VI.A.1. Services Extérieurs	18
VI.A.2. Autres Services Extérieurs	18
VI.A.3 Impôts, taxes et versements assimilés	18
VI.A.4 Charges d'autres Services Communs	19
VI.A.5. Charges spécifiques Encouragement à l'Elevage	19
VI.A.6. Autres charges de gestion courante	19
VI. B. – Détail des produits d'exploitation	20
VI.B.1. Produits P.M.H.	20
VI.B.2. Produits P.M.U.	20
VI.B.3. Autres produits	20
VI. C. – Détail des charges et produits exceptionnels	21
VII - AUTRES INFORMATIONS	22 à 24
VII. 1. – Dirigeants bénévoles de l'association	22
VII. 2. – Salariés dirigeants	22
VII. 3. – Transactions réalisées avec des personnes physiques ou morales, non courantes et/ou non conclues à des conditions normales de marché	22
VII. 4. – Eléments concernant les organismes liés	23
VII. 5. – Engagements hors bilan	24
VII. 6. – Ventilation des effectifs au 31 décembre	24
VII. 7. – Consolidation	24

BILAN AU 31 DECEMBRE

ACTIF	2025			2024
	BRUT	AMORT.& PROV	NET	NET
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	3 525 080	3 180 276	344 804	627 432
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	3 525 080	3 180 276	344 804	627 432
Immobilisations corporelles				
Terrains	8 572 532	2 607 374	5 965 158	5 965 158
Constructions	210 681 061	196 084 748	14 596 313	15 992 254
Installations techniques, matériel et outillage industriels	42 607 629	40 348 388	2 259 241	1 419 688
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	3 587 254	436 269	3 150 985	1 408 477
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Autres immobilisations corporelles	17 843 462	15 131 108	2 712 354	3 258 911
	283 291 939	254 607 887	28 684 051	28 044 488
Immobilisations Financières				
Participations	27 979		27 979	27 978
Créances rattachées à des participations	11 244 092		11 244 092	
Autres titres immobilisés				
Prêts	865 000		865 000	865 000
Autres immobilisations financières	56 521		56 521	30 048
	12 193 592		12 193 592	923 026
TOTAL II - ACTIF IMMOBILISE	299 010 611	257 788 164	41 222 448	29 594 946
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours :				
Créances :				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 431 571	428 249	3 003 322	2 419 159
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances				
Créances sociales	187 326		187 326	0
Créances fiscales	16 101 108		16 101 108	14 300 541
Groupes et associés	37 354 778		37 354 778	56 080 630
Intervenants	1 009 483	966 444	43 039	111 789
Autres créances	2 810 206	516 347	2 293 859	1 858 802
Charges constatées d'avance	1 374 409		1 374 409	970 517
	62 268 880	1 911 039	60 357 841	74 770 921
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie	173 963 641		173 963 641	171 572 169
Disponibilités	13 788 080		13 788 080	28 758 731
TOTAL III - ACTIF CIRCULANT	250 020 601	1 911 039	248 109 562	276 072 338
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion Actif (VI)				
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	549 031 212	259 699 203	289 332 010	305 667 284

BILAN AU 31 DECEMBRE

PASSIF	2025	2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	58 152 502	58 152 502
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	44 917 510	44 917 510
Report à nouveau	6 353 511	3 221 668
Excédent ou déficit de l'exercice	14 704 231	3 131 843
SITUATION NETTE (sous total)	124 127 755	109 423 524
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	132 679	157 665
Provisions réglementées		
Total I	124 260 434	109 581 188
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	192 928	2 245 500
Provisions pour charges	24 331 395	30 873 361
Total III	24 524 323	33 118 861
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	797 528	3 312 966
Emprunts et dettes financières diverses	688 547	658 627
Instrument financiers à terme		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	11 948 863	8 859 614
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sociales	3 851 334	4 747 549
Dettes fiscales (Etat)	5 976 088	7 863 625
	9 827 423	12 611 174
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	946 699	1 638 572
Autres dettes		
Groupes et associés	18 336 385	25 265 744
Intervenants	86 618 836	89 528 235
Autres dettes	10 769 017	20 151 443
	115 724 238	134 945 422
Produits constatés d'avance	613 956	940 859
Total IV	140 547 253	162 967 234
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V)	289 332 010	305 667 284

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

Période de 12 mois

COMPTE DE RESULTAT	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	569 330	389 220
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	71 024	6 566
Ventes de prestations de services		
Entrées sur les hippodromes	364 563	229 487
Plus-values s/prix de réclamation	139 131	134 336
Entrées et forfaits	2 588 613	1 946 695
Autres produits	97 272	103 756
Autres ressources	718 439	700 911
Produits des terrains et autres lieux d'entraînement	1 947 894	2 159 981
Produits des activités annexes	9 548 481	8 442 096
Parrainages	133 927	417 333
	15 538 319	14 134 594
Produits des tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	74 273	58 914
Contribution financière : Redevance perçue Online hippique courses françaises	38 233 746	37 366 437
	38 308 019	37 425 352
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	15 607 450	1 785 396
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	63 000	
Autres produits		
Produits P.M.H.	2 318 369	2 460 685
Produits P.M.U.	530 870 275	549 465 401
Redevance On line hippique courses étrangères	3 352 205	3 109 808
Autres	143 465	872
	536 684 314	555 036 767
Total I - PRODUITS D'EXPLOITATION	606 841 456	608 777 896
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et variation de stock		
Autres achats et charges externes		
Services extérieurs	13 102 176	11 387 088
Charges P.M.H. (concessionnaire)	297 690	349 074
Autres services extérieurs	32 865 894	30 574 443
	46 265 760	42 310 605
Impôts, taxes et versements assimilés	1 498 699	1 759 479
Salaires	13 606 910	13 599 352
Cotisations sociales	7 177 021	6 851 796
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 878 168	10 715 467
Dotations aux provisions	5 758 329	2 914 088
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges		
Opérations P.M.U.	156 324 810	147 628 820
Charges d'autres organismes communs	66 988 793	81 676 684
Charges spécifiques : Encouragements à l'Elevage sur fonds propres	289 574 725	290 701 501
Compensation TVA		
Autres charges	7 736 894	7 807 143
	520 625 223	527 814 148
Total II - CHARGES D'EXPLOITATION	599 810 110	605 964 935
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	7 031 345	2 812 961

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

Période de 12 mois

COMPTE DE RESULTAT	2025	2024
PRODUITS FINANCIERS		
Produits de participation	385 201	794 422
Produits des autres immobilisations financières		
Autres intérêts et produits assimilés	7 305 725	6 090 604
Reprises sur dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III- PRODUITS FINANCIERS	7 690 926	6 885 026
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	18 041	11 315
Valeur comptable des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV- CHARGES FINANCIERES	18 041	11 315
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	7 672 886	6 873 710
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)	14 704 231	9 686 671
PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 080 031
TOTAL V - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	1 080 031
CHARGES EXCEPTIONNELLES		7 634 859
TOTAL VI - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	7 634 859
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0	-6 554 828
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	614 532 382	616 742 953
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	599 828 151	613 611 109
EXCEDENT OU DEFICIT	14 704 231	3 131 843
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	0	0
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	0	0
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

I - DESCRIPTION DE L'ENTITE

Association de la loi de 1901 héritière de la société d'amélioration du cheval français de demi-sang, la société d'encouragement à l'élevage du trotteur français (SETF), également appelée Le Trot, est la société de courses agréée par le ministre de l'agriculture comme société mère de courses de chevaux pour les courses de Trot. Son équivalent pour les courses de Galop et d'obstacles est la société de courses France Galop.

La loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne a modifié la loi du 2 juin 1891 ayant pour objet de réglementer l'autorisation et le fonctionnement des courses de chevaux, dont l'article 2 précise désormais que chaque société mère « exerce sa responsabilité sur l'ensemble de la filière dépendant de la spécialité dont elle a la charge. Elle propose notamment à l'approbation de l'autorité administrative le code des courses de sa spécialité, délivre les autorisations qu'il prévoit, veille à la régularité des courses par le contrôle des médicaments, tant à l'élevage qu'à l'entraînement, et attribue des primes à l'élevage. » Cette même loi précise que les sociétés mères ont des obligations de service public : élaboration et tenue du code des courses ; organisation des courses ; conditions d'attribution et de répartition des récompenses ; modalités de régulation des courses et de la filière ; financement des équipements nécessaires à l'organisation des courses ; sélection des chevaux ; formation professionnelle.

Les sociétés mères jouent également un rôle central dans l'organisation du pari mutuel et le financement de la filière hippique. Elles possèdent 95% des droits de vote à l'assemblée générale du GIE du Pari Mutuel Urbain (PMU), à qui elles ont confié la prise et le traitement des paris hors hippodrome, et qui constitue leur principale source de financement.

Le Trot perçoit depuis le 1er janvier 2014 le produit de la taxe sur les paris hippiques en ligne que les opérateurs de paris hippiques sur Internet doivent payer.

Enfin, en tant que société de courses, LeTROT exploite ou organise des courses de Trot sur les hippodromes de Vincennes, Enghien, Cabourg, Caen. Elle possède et gère le domaine de Grosbois, situé à Boissy-Saint-Léger, qui comprend un centre d'entraînement d'envergure internationale.

II - FAITS MARQUANTS ET ELEMENTS PARTICULIERS DE L'EXERCICE

Activité :

Augmentation du taux de taxe affectée sur les produits bruts des jeux des paris hippiques en ligne de 25,2% en 2024 à 25,8% au 1er janvier 2025.

Concession de Vincennes :

Après la signature de l'avenant de prolongation de la concession de Vincennes jusqu'au 31/08/2025, un nouveau contrat concessif a été signé le 26/08/2025 pour une durée de 30 ans.

Le contrat prévoit une redevance fixe indexée de 1,5 millions d'euros de 2025 à 2030, puis 2 millions d'euros jusqu'en 2050 et 2,5 millions d'euros de 2050 à 2055; ainsi qu'une redevance variable calculée sur le CA (hors paris sportif) compris entre 2 et 30%.

Le contrat prévoit également une enveloppe d'investissement de 68,4 millions d'euros sur la durée du contrat.

Litige avec France Galop :

Le 12/11/2025, la SETF et France Galop sont parvenues à un accord sur l'équilibrage du calendrier entre les spécialités et la répartition de la contribution nette du PMU. Cet accord signé pour cinq ans définit de nouvelles règles et plafonne le montant de l'équilibrage versé par une des spécialités l'autre à 10 millions d'euros.

Cet accord traite également le passé et la SETF obtient une compensation au titre des années précédentes de 4,1 millions d'euros comptabilisée dans les comptes 2025.

Par ailleurs, cet accord traite également de la répartition des charges des organismes communs (AFASEC, FNCH, ORPESC...) qui est redéfinie en fonction de l'utilisation des services de chacune des spécialités.

Litige avec l'ORPESC :

Le 11/12/2025, les sociétés mères et les représentants syndicaux sont parvenus à un accord sur la revalorisation des ARS versés par l'ORPESC.

Cet accord prévoit la création d'un nouveau fond de revalorisation doté par les sociétés sur les 3 prochaines années pour un montant annuel de 1,68 millions d'euros, permettant de financer une revalorisation des rentes de 3,4% au titre des années 2024 et 2025, puis 0,7% en 2026 et 0,7% en 2027. L'impact pour la SETF sur 2025 est une charge de revalorisation des rentes de 0,84 millions d'euros.

Cet accord prévoit également la signature d'un avenant au contrat de Prévoyance de l'ORPESC ramenant l'appel à cotisations de 2024 et 2025 à 20% et un prélèvement des cotisations sur les réserves du contrat. Le gain pour la SETF lié à l'absence de charge de Prévoyance en 2025 est de 1,1 millions d'euros.

Le contrat de Prévoyance a ensuite été résilié le 27/12/2025 et remplacé par un nouveau dispositif géré de manière paritaire dans la limite d'un montant maximum de 0,4 Mio€.

Le financement des ARS versés par l'ORPESC est assuré par le Fond des Gains non Réclamés, et l'insuffisance de financement ainsi que les frais de fonctionnement sont assurés par les sociétés mères.

En 2025 du fait d'éléments exceptionnels (régularisation du FGNR par le PMU et absence de charge de Prévoyance), le FGNR couvre l'intégralité des ARS.

Par ailleurs, suite à l'accord sur la répartition des charges de l'institution signé entre les sociétés mères, la SETF et France Galop prennent en charge respectivement l'intégralité des rentes de leur anciens salariés, et à ce titre la SETF bénéficie d'une réduction de charges des ARS en 2025 de 530K€.

La SETF finance les aides sociales et charges de fonctionnement de l'ORPESC pour 2025 à hauteur de 336K€.

Les comptes du PMU de 2024 ont finalement été approuvés lors de l'assemblée générale du 26/06/2025, la provision pour risques de 1 575K€ dotée en 2024 par la SETF a donc été reprise dans les comptes 2025.

Le 13/08/2025, l'Etat a lancé le Pacte "PMU 2030" visant à accompagner la filière des courses hippiques dans un plan de transformation nécessaire à renforcer la croissance du PMU et garantir la durabilité et la prospérité de la filière.

Compte tenu de la baisse des revenus issus du PMU anticipés pour 2026, la SETF a mis en place un plan de réductions des charges afin d'abaisser son point mort de près de 10 millions d'euros.

En 2025 la quote part de résultat du GIE PMU liée aux paris sur internet s'élève à :

- 2 034 K€ pour les paris sportifs et le poker, en nette amélioration vs 2024
- 2 008 K€ pour les vacations PCHP,
- + 17 134 K€ pour les paris hippiques.

Pour les paris hippiques, cette quote part est comptabilisée dans les autres produits PMU.

Pour les paris sportifs et poker, elle est comptabilisée dans les autres produits pour 1 283K€ et les autres charges pour 3 317K€

III - EVENEMENTS POST-CLOTURE

A la date d'arrêté des comptes 2025, le 07/05/2026 par le Conseil d'Administration, il n'y a pas eu d'évènement significatif susceptible de remettre en cause les comptes au 31/12/2025.

IV - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

IV-1 - Règles et principes généraux.

a) Le bilan et le compte de résultat de la Société d'Encouragement à l'Élevage du Trotteur Français sont établis conformément au règlement comptable N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ce règlement a été modifié par le règlement N°2023-03 du 7 juillet 2023, homologué par arrêté du 26 décembre 2023. L'application prospective de ce nouveau règlement comptable, qui vient notamment modifier la définition du résultat exceptionnel, n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes 2025 de SETF

On rappelle que le décret du 9 mars 2020 et l'arrêté du 18 septembre 2020 ayant abrogé les arrêtés de 1983 et 2002 définissant le plan comptable des sociétés de Courses, c'est désormais le plan comptable associatif de droit commun qui s'applique pour toutes les sociétés de course.

Suite à ces changements à compter de 2021, les sociétés mères enregistrent dans leurs comptes, l'ensemble de la part institution du PMU et payent l'ensemble des frais de gestion. On note que la part nette des produits des quartés + régionaux est reversée aux Sociétés Régionales.

IV-2 - Dérogation aux prescriptions comptables.

Néant

IV-3 - Modes et méthodes d'évaluation appliqués.

a) - Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, aucune réévaluation n'ayant été pratiquée.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire selon les durées suivantes :

- Immobilisations incorporelles	10% à 100% (1 à 10 ans)
- Bâtiments	3,33% à 20% (5 à 30 ans)
- Pistes et ouvrages d'art	3,33% à 10% (10 à 30 ans)
- Installations, Agencements, Mobiliers de bureau	6,66% à 10% (5 à 15 ans)
- Installations techniques, Outillage, matériels de transport et de bureau	6,66% à 20% (3 à 30 ans)
- Matériel Informatique	3,33% à 33,33% (3 à 30 ans)

Un avenant à la concession de Vincennes a été signé courant 2024 prolongeant le contrat jusqu'au 31/08/2025.

Le nouveau contrat de concession a été signé et mis en oeuvre au 01/09/2025.

En 2024 au vu des nouveaux événements liés à la concession, il avait été décidé d'appliquer un amortissement accéléré à compter du 1er juillet 2024 jusqu'au 31 août 2025. L'amortissement complémentaire pratiqué sur 2024 s'est élevé à 5 064K€. Par ailleurs, il avait été décidé de comptabiliser une dépréciation exceptionnelle de 6 983K€, pour ramener la VNC des immobilisations à l'amortissement de la période 01/01/25 au 31/08/25, soit 1 059K€.

En 2025, suite à la signature du nouveau contrat concessif, les amortissements comptabilisés sur la période du 01/09/2025 au 31/12/2025 ont été annulé par une reprise d'amortissement exceptionnel pour un montant de 588K€.

b) - Les immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'achat. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

c) - **Créances et dettes**

Les créances et dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est constituée, le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

d) - **Provision pour risques et charges**

* Départs à la retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite comptabilisées dans les comptes, s'élèvent à fin décembre 2025 à 8 994 K€ contre 9 434 K€ en 2024.

Pour les salariés du GTHP la provision est de 3 340 K€. Pour les salariés de la SETF elle est de 5 654 K€.

Le calcul de la provision repose sur la méthode des unités de crédit projetées, qui considère l'ensemble des droits accumulés à date en tenant compte des paliers d'acquisition des droits jusqu'au départ à la retraite, calculé de manière actualisée, puis pondérée par la probabilité de présence des salariés à cette date.

Les hypothèses prises en compte sont les suivantes :

Croissance des salaires :

Sites : 0,7 %

Siège : 0,7 %

Rotation du personnel :

De 0 à 6% selon les catégories d'âge

Taux d'actualisation : 3,60 %

Table de survie : INSEE TD-TV 18-20

▪ Aide sociale

Depuis 2003, une aide sociale est attribuée aux professionnels retraités du trot qui répondent aux conditions définies par le règlement de cette aide et qui en font la demande. Le montant provisionné pour servir cette aide, est estimé à 7 904 K€ au 31 décembre 2025, contre 19 405 K€ en 2024.

La baisse de l'aide en 2025 résulte de plusieurs modifications du règlement validées en CA en février 2025 pour acter d'un retour à l'esprit initial de l'aide : assurer aux retraités un minimum vieillesse équivalent à 1 Smic net pour une personne et 2 Smic net pour un couple.

- 20% résulte de la prise en compte du SMIC net et non du SMIC brut
- 5% de la prise en compte des revenus de N-1 et non plus de N-2
- 25% de la non prise en compte des avantages fiscaux (abattement de 10% de frais, abattement pour personne âgée, déficits fonciers et agricoles)

Compte tenu d'un nombre important de contestations et de la baisse sensible de l'allocation moyenne, le CA a décidé qu'une aide exceptionnelle pouvait être accordée en fonction de la situation de précarité des bénéficiaires, une provision complémentaire a été dotée pour couvrir ce risque à hauteur de 5 300K€.

Le montant de cet engagement fait l'objet depuis 2010 d'une évaluation actuarielle des aides sociales en service, sous forme d'une rente viagère, éventuellement réversible, intégrant les hypothèses suivantes :

- Croissance des allocations : 2,5%
- Taux de mariage : De 4 à 85,5% en fonction de l'âge
- Taux d'actualisation : 2,90 %
- Frais de gestion : 1,5%

La sensibilité au taux d'actualisation et au taux de progression des aides est la suivante :

Taux d'actualisation	Taux de progression des aides				
	2,00%	2,25%	2,50%	2,75%	3,00%
2,15%	7 978 135	8 053 949	8 130 617	8 208 146	8 286 548
2,40%	7 903 455	7 978 245	8 053 875	8 130 146	8 207 690
2,65%	7 829 962	7 903 745	7 978 355	8 053 801	8 130 091
2,90%	7 757 631	7 830 425	7 904 033	7 978 464	8 053 727
3,15%	7 686 439	7 758 262	7 830 886	7 904 320	7 978 573
3,40%	7 616 365	7 687 234	7 758 891	7 831 345	7 904 606
3,65%	7 547 387	7 617 317	7 688 024	7 759 517	7 831 802

A compter du 31/12/2018, il a été décidé que ce système d'allocation cesserait dans les 15 ans (soit le 31/12/2033).

V - NOTES SUR LE BILAN 2025

V.1 - Valeurs nettes des immobilisations.

IMMOBILISATIONS BRUTES

	Début d'exercice	Acquisitions	Transferts s/immo en cours	Compte à Compte	Sorties	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	3 494 529	25 000		5 551		3 525 080
Immobilisations corporelles						
Terrains	8 572 532					8 572 532
Construct	209 920 670	244 753	602 621		86 982	210 681 061
Install. Matériel	41 468 414	1 310 560	41 706	-42 241	170 810	42 607 629
Installations générales	3 247 518					3 247 518
Véhicules	1 541 328	252 546			16 672	1 777 201
Matériel bureau&info	5 280 174	235 857				5 516 031
Mobilier	3 693 311	87 758		1 055		3 782 124
Matériel divers	3 436 288	121 297		17 819	54 816	3 520 588
Immobilisations en cours, avances et acomptes	1 886 451	2 332 324		12 805	644 327	3 587 254
TOTAL	282 541 215	4 610 096	644 327	-5 011	973 607	286 817 019

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

	Début d'exercice	Dotations	Transferts	Reprise amt Vincennes 781	Sorties	Fin d'exercice
AMORTISSEMENTS						
Immobilisations incorporelles	2 867 097	313 179				3 180 276
Immobilisations corporelles						
Construct	193 928 415	2 582 372		-339 057	86 982	196 084 748
Install. Matériel	39 668 727	1 027 139	287	-176 955	170 810	40 348 388
Installations générales	1 955 692	302 352		-67 124		2 190 920
Véhicules	1 471 089	54 411		-5 177	16 672	1 503 650
Matériel bureau&info	5 050 582	387 571				5 438 153
Mobilier	3 028 225	131 086	-287			3 159 025
Matériel divers	2 814 119	80 058			54 816	2 839 361
PROVISIONS						
Immobilisations corporelles						
Terrain	2 607 374					2 607 374
Immos en cours	477 975			-41 706		436 269
TOTAL	253 869 295	4 878 168		-630 019	329 281	257 788 164

V.2 - Tableau des provisions

	Provisions à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques :				
- Autres	670 500	54 796	532 368	192 928
- Risque sur résultat du PMU	1 575 000		1 575 000	0
- Risque sur aide aux professionnels	0	5 300 000	0	5 300 000
Provisions pour charges :				
- Départs à la retraite	9 433 519	41 000	480 365	8 994 155
- Litiges	1 985 027	115 967	15 174	2 085 821
- Médailles du travail	49 496		2 110	47 386
- Aide aux professionnels	19 405 319	0	11 501 286	7 904 033
- Provision Gros Entretien et réparation	0	33 333	33 333	0
Provisions pour risques et charges	33 118 862	5 545 096	14 139 635	24 524 323
Provisions pour dépréciation des immobilis. financières				
Provisions pour dépréciation des créances	2 535 602	213 233	837 796	1 911 039
TOTAL	35 654 464	5 758 329	14 977 431	26 435 362

V . 3 - Variation des fonds propres / fonds associatifs.

	A l'ouverture	Affectation du résultat N-1	Augmentation Résultat N	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Réserve de régulation du financement des Immobilisations	48 768 116				48 768 116
Réserves de régulation des Encouragements à l'Elevage					
- Réserve Antérieure	9 384 387				9 384 387
- Réserve Accord 2004-2007	0			0	0
Autres réserves	44 917 510				44 917 510
- Vincennes 2025	30 000 000				30 000 000
- Autres	14 917 510				14 917 510
Report à nouveau	3 221 668	3 131 843			6 353 511
Excédent ou déficit de l'exercice	3 131 843	-3 131 843	14 704 231		14 704 231
Situation nette	109 423 524	0	14 704 231	0	124 127 755
Fonds propres consommables					
Subvention d'investissement	157 665			-24 986	132 679
Provisions réglementées					
TOTAL	109 581 188	0	14 704 231	-24 986	124 260 434

V.4 - Etat des échéances des créances et des dettes au 31 décembre 2025

CREANCES	Montant	Degré de liquidité de l'actif		DETTES	Montant	Degré d'exigibilité du passif	
		Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an			Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an
Créances de l'actif circulant :				- Dettes :			
Créance client et comptes rattachés	3 431 571	3 431 571		Dépôts et Cautionnements reçus.....	688 547		688 547
Créances fiscales et sociales				Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	797 528	797 528	
- créances personnel	187 326	187 326		Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	11 948 863	11 948 863	
- créances sociales	0	0		Dettes fiscales et sociales	-		
- créances fiscales	16 101 108	16 101 108		payer	2 547 909	2 547 909	
Groupes et associés				- organismes sociaux : provision et charges à payer	1 303 426	1 303 426	
- GIE - PMU	8 825 326	8 825 326		- Etat - charges à payer.....	5 976 088	5 976 088	
- SCI THEMIS	28 498 086	28 498 086		Groupes et associés			
- ORPESC	31 366	31 366		- PMH	318 437	318 437	
Intervenants (propriétaires, sociétés, fonds commun)				- Fed.Nat FNCH.....	12 846 695	12 846 695	
- Propriétaires	676 315	676 315		- G.T.H.P.	888 324	888 324	
- Sociétés de courses et C.R.T.	333 168	333 168		- France GALOP	594 677	594 677	
- Autres				- LCH	1 642 660	1 642 660	
Autres créances				- Equidia	2 045 566	2 045 566	
- Débiteurs divers	434 073	434 073		- Editrot	27	27	
- Sociétés de courses	505 686	505 686		Intervenants			
- Fournisseurs débiteurs	944 406	944 406		- Propriétaires, entraîneurs, sociétés.....	86 618 836	86 618 836	
- Produits à recevoir	926 041	926 041		Autres dettes	10 769 017	10 769 017	
TOTAL	60 894 472	60 894 472		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés....	946 699	946 699	
				TOTAL	139 933 297	139 244 750	688 547

Dans les créances Groupe et associés, L'acquisition du nouveau siège Thémis par l'intermédiaire de la SCI Thémis-Batgnolles, détenue 50/50 par la SETF et France Galop, a été en partie financée par une avance en compte courant, consentie en 2021 pour une durée de 20 ans, de 23 398 K€ par chacune des entités. Elle s'établit à 28 498 K€ à fin 2025.

Les créances sur les intervenants correspondent aux soldes débiteurs des socio-professionnels ainsi que des sociétés de courses de Province

V.5 - Produits à recevoir

	2025	2024
- Avances et acomptes / Avoirs à recevoir	944 406	144 315
- Factures à établir	215 112	21 687
- Etat	7 330 446	7 355 973
-Groupe et associés		
- Autres créances		
- Intérêts courus à recevoir	8 976 692	4 693 741
TOTAL	17 466 656	12 215 715

V.6 - Charges à payer

	2025	2024
- Avoirs à établir divers	150 136	54 854
- Dettes Fournisseurs et comptes rattachés sur factures non parvenues Biens et services sur factures non parvenues Immobilisations	5 514 008 0	5 151 908
- Dettes Fiscales et Sociales	3 431 466	3 373 118
Personnel	2 340 020	
Organismes Sociaux	1 049 047	
Taxes diverses	42 400	
- Groupes et associés		
- Autres dettes diverses	10 115 996	19 715 734
Equilibrage France Galop	6 111 499	
Aides à l'emploi	1 167 386	
Aide Complémentaire à l'emploi	1 627 874	
Prime inflation		
Solde loyer Ville de Paris	23 000	
Primes de Sélection	463 000	
Primes TVA		
Amateurs	171 581	
Frais fonctionnement & action sociale ARS ORPESC	436 066	
Divers	93 483	
TOTAL	19 211 606	28 295 614

V.7 - Charges et Produits constatés d'avance

	2025	2024
. Charges constatées d'avance	1 374 409	970 517
Maintenance + Entretien périodiques	64 124	49 423
Assurances	350 781	2 965
Publicité, communication	0	2 414
Prestations diverses	15 779	164 927
Locations	920 824	717 216
Divers	22 901	33 572
. Produits constatés d'avance	613 956	940 859
Licences, assurances professionnelles, abonnement bulletin	266 379	493 143
Cotisations Sociétaires	2 670	60 900
Amateurs	54 700	56 000
Club Uranie, Orangerie, locations diverses	0	7 266
Parrainage, publicité	0	0
Packs hospitalités, divers	290 207	323 550

V.8 - Inventaire du portefeuille des VMP et Disponibilité

	Valeurs	2025
Société Générale (ex CDN)		43 315 553
Placement OPCVM	40 825 989	
Compte sur livret	219 307	
Compte courant	0	
Interets courus	2 270 258	
BNP Paribas		35 451 042
Placement OPCVM	35 000 000	
Compte courant	0	
Interets courus	451 042	
LCL		43 795 938
Placement OPCVM	42 637 651	
Compte courant	0	
Interets courus	1 158 286	
Indosuez		64 851 561
Placement OPCVM	55 500 000	
Compte courant	4 254 455	
Interets courus	5 097 106	
Arkéa Banque		308 963
Placements		
Compte courant	164	
Compte rémunéré	7 668	
Compte sur livret	301 131	
Interets courus	0	
CCP		3 248
Caisses		25 417
		187 751 721

V.9 - Immobilisations en crédit bail

Eléments non significatifs.

VI - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

VI. A. - Détail des Charges d'Exploitation

VI. A. 1. - Services extérieurs

	2025	2024
Fournitures et autres matières	3 209 234	3 583 194
Locations	3 283 720	1 873 726
Entretiens	4 407 205	3 902 414
Assurances	1 649 715	1 491 275
Services Extérieurs Divers	552 302	536 478
TOTAL	13 102 176	11 387 088

VI. A. 2. - Autres Services extérieurs

	2025	2024
Rémunération d'intermédiaires	3 054 175	2 543 783
Publicité, Publications, Rel. Publiques	322 288	440 863
Déplacements, Missions et Réceptions	1 702 924	1 422 862
Gardiennage	1 805 594	1 508 171
Prestations Audio-Vidéo	16 172 731	16 540 708
Autres Services Extérieurs Divers	9 808 183	8 118 055
TOTAL	32 865 894	30 574 443

VI. A. 3. - Impôts, taxes et versements assimilés

	2025	2024
Participation Employeurs à la formation continue		10 775
Contribution additionnelle de transport	-14 766	
Taxe d'apprentissage		
Taxe foncière	1 395 108	1 465 232
Contribution foncière des entreprises	7 245	9 251
Taxe sur les bureaux & habitation	75 976	65 077
Contribution Agefiph		35 000
Allocation logement	8 838	8 530
Autres taxes diverses (dont TVA/gains de courses non récupérée)	26 298	200 614
TOTAL	1 498 699	1 759 479

VI. A. 4. - Charges d'Autres Organismes Communs

	2025	2024
G.T.H.P.	4 612 261	4 765 274
AFASEC	7 417 008	7 392 000
ORPESC	-194 085	630 151
Fédération Nationale	50 378 625	50 842 411
LCH	3 844 531	2 467 234
Equilibrage FG	930 453	15 579 614
TOTAL	66 988 793	81 676 684

VI. A. 5. - Charges spécifiques : Encouragement à l'élevage

	2025	2024
Prix et Allocations	100 416 605,02	101 563 764,00
Prix et Allocations - Province	152 876 622,27	152 335 256,00
Primes écuries	318 666	277 983
Engagements et forfaits	98 600	80 000
Contribution AGPSTP et CASREC	1 029 554	1 030 858
Objets d'art	259 805	356 282
Transports		
Primes Eleveurs	30 940 189	31 290 701
Amateurs	171 581	171 243
Primes de Selection	472 000	477 500
Primes Concours de modeles	135 000	137 875
Aide aux Entraîneurs	1 201 498	1 103 698
Aide complémentaire à l'emploi aux Entraîneurs	1 641 810	1 556 029
Prime inflation et solidarité Covid 2020		299 312
Subventions diverses	12 796	21 000
TOTAL	289 574 725	290 701 501

VI. A. 6. - Autres Charges de gestion courante

	2025	2024
Aide sociale	1 086 964	2 103 765
Contribution Vichy et Province	228 515	231 071
Retour PNJ régional	1 043 965	1 169 989
Participation transport		1 000
International	3 851 336	3 569 717
Autres subventions	363 070	541 286
Divers	1 163 045	190 315
TOTAL	7 736 894	7 807 143

VI. B. - Détail des Produits d'Exploitation

VI. B. 1. - Produits P.M.H.

	2025	2024
Hippodromes propres	2 318 369	2 460 685
TOTAL	2 318 369	2 460 685

VI. B. 2. - Produits P.M.U.

	2025		2024	
	OFF	ON	OFF	ON
Hippodromes propres	287 748 645	8 975 136	298 817 197	9 708 162
Courses étrangères	36 403 840	1 381 013	37 432 093	1 493 323
Hippodromes Société de Province	188 300 774	6 777 855	194 683 520	7 331 107
Poker		1 283 013		
TOTAL	512 453 259	18 417 017	530 932 810	18 532 592

VI. B. 3. - Autres Produits

	2025	2024
Cotisations sociétaires	569 330	389 220
Ressources rattachées à l'organisation de réunions :		
Entrées sur les hippodromes	364 563	229 487
Plus-values s/prix de réclamation	139 131	134 336
Produits de parrainage des épreuves	133 927	417 333
Entrées et forfaits	2 588 613	1 946 695
Autres produits	97 272	103 756
Cession droits exploitation image et promotion filière Equidia	23 145	23 145
Ressources rattachées à des prestations annexes	695 294	677 766
Produits des Terrains et autres lieux d'entraînement	1 947 894	2 159 981
Ventes marchandises	71 024	6 566
Produits des activités annexes	9 548 481	8 442 096
Autres produits de gestion courante	13 174	14 730
TOTAL	16 191 847	14 545 110

VI . C - Détail des charges et des produits exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS	2025	2024
. Sur opérations de gestion		122 749
Autres produits exceptionnels divers		106 175
Regularisations fournisseurs et intervenants		16 574
Pénalités, jugement		
. Sur opérations en capital		956 596
Quote part subventions investissements		38 213
Produits des cessions d'éléments d'actif Autres		918 383
. Reprise sur provision exceptionnelle		687
Provision PMH et risque social		687
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2025	2024
. Sur opérations de gestion		156 478
Autres charges exceptionnelles diverses		2 159
Institution PMH		145 320
transactions et indemnisations		7 500
Regularisations / exercices antérieurs		0
Penalités		
. Sur opérations en capital		482 167
Valeur Cpte. des Elts d'actif cédés		482 167
. Dotation provision exceptionnelle		6 996 214
Dépréciation exceptionnelle sur immobilisation		6 996 214

VII - AUTRES INFORMATIONS

VII. 1. – Dirigeants bénévoles de l'association

La SETF est dirigée par un Président, Monsieur Jean-Pierre Barjon qui ne perçoit pas de rémunération au titre de sa fonction.

VII. 2. – Salariés dirigeants

Les dirigeants salariés sont : Mme Valérie Francois, Directrice du Marketing et de la Communication, Mr Guillaume Maupas, Directeur Technique et Mr Arnaud Barentin, Directeur de la performance et des fonctions supports. La SETF ne communique pas le niveau des rémunérations car cela reviendrait à donner une information individuelle.

VII. 3. – Transactions réalisées avec des personnes physiques ou morales, non courantes et/ou non conclues à des conditions normales de marché

La SETF n'a pas effectué de transaction avec des personnes physiques ou morales non courantes ou non conclues à des conditions de marché

VII.4 - Éléments concernant les organismes liés.

	FRANCE GALOP	FNCH	LCH	G.I.E. - P.M.U.	G.I.E. - P.M.H.	G.T.H.P.	HRM	A.F.A.S.E.C.	ORPESC	SCI THEMIS
BILAN 2025										
Actif										
Immobilisations financières							17 575			500
Immobilisations				11 244 092		865 000				
Créances rattachées à des participations										
Prêt										
Avances et acomptes										
Clients	1 222 193					1 728			42 000	
Groupes et Associés				8 825 326						28 498 086
Autres						201 011				
Passif										
Provisions pour risques & charges										
Subventions d'investissements										
Fournisseurs	6 111 499									2 474 308
Groupes et Associés	594 677	12 846 695	1 642 660		318 437	888 324	2 045 566			
Autres									436 066	
COMPTE DE RESULTAT 2025										
Charges										
Charges P.M. et autres services communs	930 453	50 378 625	3 844 531	153 007 462		4 612 261		7 417 008	-194 085	
Quôte part de Résultat P.M.U ON LINE				3 317 348						
Autres Charges	173 124	162 378	44 225	164 380			16 680 982			962 739
Charges financières				14 878						
Charges exceptionnelles										
Produits										
Pari Mutuel				512 453 258						
Quôte part de Résultat P.M.U ON LINE				18 417 017						
Prestations de services	135 651	3 537		2 510 864		5 944	109 785		35 000	
Produits Financiers				229 401						
Produits Exceptionnels										
Autres produits										

VII. 5 - Engagements hors Bilan

* Caution bancaire Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes souscrit par société de courses de Vichy, la somme totale restant due au 31/12/2025 est de 216 046€.

* Par acte du 1er octobre 2014, France Galop et la SETF se sont constituées caution, solidaire entre elles, du PMU pour garantir le paiement du solde des comptes parieurs en ligne ouverts ou destinés à être ouverts dans les livres du PMU, dans le cadre de l'exploitation des agréments délivrés par l'ARJEL au PMU.

Le montant garanti par ledit engagement est limité à la somme maximale de 20 millions d'euros.

Par avenant du 2 décembre 2019, l'engagement a été majoré de 8 millions d'euros destinés à couvrir le solde des comptes parieurs dans le réseau physique du PMU.

* en 2021, la SETF s'est portée caution solidaire, de l'emprunt souscrit par la SCI Thémis-Batignolles, détenue à 50% par France Galop et 50% par la SETF, pour l'acquisition de l'immeuble Thémis (prix d'acquisition 140,2 M€) financé par un emprunt de 100 M€ et par des apports en comptes courants d'associés (23,4 M€ par chaque associé). Le coût total du crédit est de 13.228 K€ et la durée du cautionnement est de 20 ans.

* Engagements liés à la responsabilité de membre dans les G.I.E. et Associations.

	P.M.U.	358 M€
	P.M.H.	0,9 M€
Total passif du	G.T.H.P.	16,7 M€
	O.R.P.E.S.C.	14,9 M€
	A.F.A.S.E.C.	20,2 M€

* L'évaluation des engagements relatifs au régime des Allocations de Retraite Supplémentaires (ARS) de l'ORPESC au 31/12/2025 tient compte de la mise en place du nouveau régime à partir du 1er octobre 2014 en application de l'accord du 22/04/2014.

Selon l'étude réalisée par les consultants de l'ORPESC (SPAC actuaires), l'engagement total au niveau de l'Institution des courses (incluant les différents GIE et associations) s'élève à 541 millions d'€ au 31/12/2025, dont 34 millions d'€ se rapportant aux salariés de la SETF.

Cet engagement a été évalué en tenant compte d'un taux d'actualisation par référence à l'indice OAT 20 ans de 4% au 31/12/2025 contre 3,40% au 31/12/2024.

Le financement des ARS est assuré par le Fonds des Gains Non Réclamés (FGNR). En cas d'insuffisance du FGNR, les sociétés mères abondent pour la différence.

Sur les 11 prochaines années (2025-2035) les projections de FGNR en l'absence de rupture technologique permettent d'estimer l'abondement des sociétés mères à 54,5 millions d'€.

Compte-tenu des informations dont nous disposons à ce jour, il est prévu que le FGNR couvre l'intégralité des besoins de financement des rentes ARS à compter de l'année 2036.

En 2025, compte tenu d'éléments exceptionnels, le FGNR a excédé le montant des ARS à financer, permettant ainsi de doter le fonds de revalorisation.

VII.6 - Ventilation de l'effectif au 31 décembre 2025

EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2025	CADRE	EMPLOYE	MAITRISE	Total général
HIPPODROMES ET CENTRE D'ENTRAINEMENT	9	69	17	95
SIEGE SOCIAL	51	29	29	109
Total général	60	98	46	204

VII.7 - Consolidation.

Notre Association est combinée dans les comptes de l'Institution des courses afin de pouvoir répondre à la demande du Ministère du Budget.